



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°124



Histoire de l'Art et Archéologie

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Monique MARTINEZ, Université Toulouse 2 - Le Mirail

Experts :

M. Sandro LANDI, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3

M. Guillaume SENCE, Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand 2

Mme Yvette VEYRET, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M. Eckhard WIRBELAUER, Université de Strasbourg

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Michel TARPIN

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Histoire de l'Art et Archéologie* (ED 124) est unique en France : elle réunit deux disciplines complémentaires (Histoire de l'Art et Archéologie) et structure un pôle de compétences cohérent pour l'Europe, l'Afrique du Nord, l'Égypte, le Proche et Moyen-Orient, l'Inde, l'Extrême-Orient et l'Amérique, depuis la Préhistoire récente (vers -10 000) jusqu'à l'époque contemporaine. Cette bipolarité lui confère une visibilité, confortée par l'adossement des unités qui la composent ou y participent :

- des Unités Mixte de Recherche (UMR 8150 *Centre André Chastel*, UMR 8167 *Orient et Méditerranée*, qui regroupent tous les archéologues rattachés à l'ED),

- des Equipes d'Accueil (EA 2565, *Centre de Recherche sur l'Extrême-Orient de Paris-Sorbonne* (CREOPS), monde indien et Extrême-Orient ; EA 3551, *Centre de recherche sur l'Amérique préhispanique* (CeRAP), commun à l'EHESS et à l'Université Paris-Sorbonne, sociétés de l'Amérique préhispanique ; EA 4081, *Rome et ses Renaissances*, notamment le *Centre d'Histoire et d'Archéologie du monde romain*). Certaines unités participent intégralement à l'ED, d'autres n'y participent qu'à travers une ou plusieurs équipes internes.

- un labex RESMED (Religions et sociétés dans le monde méditerranéen).

Cette structuration la rend lisible au sein du PRES Sorbonne Universités, lauréat de l'IDEX SUPER (universités de Paris-Sorbonne, Panthéon-Assas, Pierre et Marie Curie, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'INSEAD, l'Université de technologie de Compiègne et le CNRS). S'il y a des recoupements avec notamment l'ED 22, qui compte également des archéologues, la politique scientifique de l'ED est cohérente : la bipolarité, enrichie par la pluralité des disciplines que convoque l'archéologie, permet d'avoir une analyse panoptique des objets de recherche analysés. A cet égard, l'ED remplit pleinement sa fonction de structuration de l'interdisciplinarité, essentielle dans la création en 2006 de ces structures. L'intégration dans un Collège Doctoral réunissant toutes les ED du PRES poursuivra, à une autre échelle, les interactions devenues nécessaires entre les disciplines.

La bipolarité de l'ED crée une identité à laquelle les doctorants adhèrent pleinement. Les étudiants rencontrés, très nombreux (plus de soixante), ont été unanimes sur leur ED, son fonctionnement, la sociabilité qu'elle fédère, des liens que la secrétaire dédiée à l'ED, entretient au quotidien, avec une efficacité remarquable.

En 2012, l'ED comporte 267 doctorants inscrits pour 37 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). La moyenne des crédits affectés aux doctorants est environ de 110 euros par an, ce qui reste faible (150 euros en moyenne pour les formations doctorales en sciences dures). Mais on salue l'effort louable de recherche de recettes propres, qui a, au fil des années, un peu augmenté les crédits dont dispose l'école doctorale (subventions ABG, Conseil Régional). Cela témoigne d'une démarche d'ouverture vers l'extérieur et d'un dynamisme très bénéfique pour les doctorants. De fait, 85 % des crédits sont affectés aux doctorants (déplacements, colloques, reprographie, etc.).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

La composition du Bureau est très convaincante, avec un choix varié de membres extérieurs, représentants étrangers (*Scuola Normale* de Pise) et du secteur privé (dont un expert en commerce d'art et une Holding, Fimalac, dont les intérêts de la Fondation Culture et Diversité sont convergents avec ceux de l'ED). Même s'il est difficile pour l'ED de mobiliser les doctorants pour les élections, les candidats, élus par leurs pairs, sont représentatifs de la réalité de la population étudiante (contrats doctoraux, salariés dans des métiers non liés à la thèse, salariés type « formation continue », sans financement) et des unités de recherche. Le Bureau bicéphale fonctionne bien, même s'il serait souhaitable de l'élargir dans la mesure du possible pour solliciter plus de compétences et de renforcer les modalités d'adhésion au projet de l'école.

La secrétaire actuelle est une personne ressource clef pour l'ED : elle bénéficie depuis 2009 d'un CDI à temps plein mais cela demeure insuffisant. De fait, l'accueil des doctorants est restreint à trois jours (information affichée sur le site de l'ED) mais, même si les contacts courriels maintiennent le lien, les horaires sont restreints. Il est évident qu'un renforcement administratif serait nécessaire dans l'avenir.



Le déménagement du bureau de l'ED à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) en novembre 2012 constitue un effet de levier non négligeable pour le projet. En rapprochant la majorité des équipes dans un même lieu (4 laboratoires de l'ED sur 5 sont désormais à l'INHA) et en donnant accès aux doctorants au centre de documentation, l'implication des unités de recherche est renforcée : les doctorants n'ayant pas vraiment d'espace dédié, ils utiliseront donc les bureaux des laboratoires. La mutualisation déjà effective avec l'établissement (fax, photocopieurs, logistique informatique) est/sera aussi renforcée. Les doctorants regrettent néanmoins que leur accès à la bibliothèque Gernet Glotz ait été restreint pour des raisons de politique universitaire, Paris 4 n'étant pas tutelle de l'unité compétente et appartenant de surcroît à un autre PRES.

La communication s'est bien améliorée au cours de l'actuel contrat (liste de diffusion, brochure en ligne sur le site de Paris-Sorbonne, ajout d'une rubrique « actualités », banque de données sur les sujets de thèses). Il n'en reste pas moins vrai qu'un site web autonome pour l'ED permettrait de mieux coller à la vie de la structure et serait un meilleur reflet de son projet.

Pour ce qui est des sujets de thèse, les procédures et les choix de l'ED sont conformes, à cette réserve près. Il semblerait très souhaitable que le taux d'encadrement du directeur de thèse soit pris en compte. Certains HDR dirigent trop de thèses, et même si la défense disciplinaire peut être un argument entendu (spécialistes très pointus), la surcharge de travail n'est pas compatible avec un suivi efficient des travaux de recherche de l'étudiant. La durée moyenne des thèses (6,5 ans) paraît un peu longue même pour les pratiques de sciences humaines. En revanche, le taux d'abandon semble très faible. On peut recommander que l'établissement ait une politique incitative pour les maîtres de conférence à passer une HDR (CRCT, décharges de services, etc.) Une autre solution serait de mettre en place, pour les encadrants trop sollicités, des co-directions systématiques en France ou à l'international pour un partage des responsabilités. On peut aussi imaginer la possibilité que les maîtres de conférence non titulaires de l'HDR soient considérés comme des personnes ressources pour les co-encadrements. L'article 17 de l'arrêté du 7 août 2006 précise que les fonctions de directeur ou codirecteur peuvent être exercés par d'autres personnalités que les HDR, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leurs compétences scientifiques par le Chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'ED et après avis du conseil scientifique de l'établissement.

Le recrutement est essentiellement parisien, malgré une indéniable attractivité nationale des laboratoires liés à l'ED. L'internationalisation de l'ED passe essentiellement par un appui aux accords que les laboratoires de recherche ont avec plusieurs pays (financement de mobilité - 75 % des aides aux étudiants servent à financer des missions à l'étranger- et co-tutelles - 28 sur 12 pays). Une attention est portée au niveau de langue des doctorants lors de l'inscription. On pourrait suggérer que la charte des thèses soit en anglais et que les pages web de l'ED soient également accessibles en anglais. L'affichage de sujets de thèse à l'international serait un plus, pour attirer les meilleurs candidats internationaux. L'établissement Paris 4 peut compter sur une notoriété importante.

Encadrement et formation

Durant le contrat actuel, l'école doctorale a beaucoup progressé. L'offre de formation s'est structurée : 12h par an pour les 3 premières années de thèse, composées de 6h d'enseignement de spécialité dispensées par le directeur de recherche et 6h de journées doctorales organisées par l'ED.

On remarque une grande variété des modules proposés, qu'il s'agisse des séminaires de spécialité faits par les directeurs, ou les séminaires doctoraux organisés par les étudiants. Plusieurs modules professionnalisants sont également mis en place et proposés par (pour?) les doctorants au niveau de l'ED (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, ABG Intelli'agence). L'ED participe en effet au programme "valorisation des compétences : un "Nouveau Chapitre de la Thèse" avec l'ABG mais ce programme, compte tenu de son coût, est limité à quelques étudiants. La secrétaire de l'ED a participé à la création du dispositif national « Auto-évaluation des compétences professionnelles des doctorants, guide pratique » de cette même association.

Il n'y a pas d'évaluation des formations par les doctorants. Pour autant, les étudiants rencontrés se disent très satisfaits de l'offre de formation proposée par l'ED, ainsi que de la cohérence de son organisation : les journées, qui concernent tant les historiens de l'art que les archéologues, sont en effet organisées sur deux ou trois jours d'affilés, sans chevauchement, de façon à ce que tous les étudiants puissent assister à l'ensemble des manifestations. Ils sont également prévenus suffisamment à l'avance pour pouvoir se libérer.

Le passage aux ECTS devrait être une nouvelle étape, complexe. Combien donner de crédits à la thèse elle-même et aux formations dites complémentaires ? Comment distinguer les formations disciplinaires et méthodologiques liées à la discipline des formations transversales du métier de docteur ? Nécessaires dans le cadre de la globalisation de la formation universitaire et des échanges, ces ECTS vont-ils respecter la conception française de la thèse, différente du modèle anglo-saxon ?

Si les doctorants bénéficient de modalités de suivi dès leur inscription (rendez-vous personnalisé, directeurs de recherche, ED) et bien qu'ils ne se plaignent pas d'un déficit d'encadrement, la moyenne d'encadrement reste



problématique. Elle cache en réalité une grande disparité : certains HDR n'ont pas de thèse, alors que d'autres en ont jusqu'à 30. Même si l'attractivité de certaines disciplines peut l'expliquer (art contemporain notamment), l'ED pourrait remédier à cette situation en réduisant les inscriptions en thèse lorsque le directeur a plus de 15 doctorants (sept directeurs, y compris un émérite, assument entre 15 et 30 thèses et l'on ne dispose pas de chiffres sur les co-directions) ou en demandant aux laboratoires de recherche d'afficher des sujets de thèse pour rendre plus visibles les compétences des directeurs qui n'ont pas de doctorants, sous réserve qu'ils correspondent à la politique scientifique des laboratoires. La suspension est présentée comme une autre solution possible, bien que la charte des thèses soit conforme à l'article 14 du décret de 2006 qui stipule que l'inscription doit être renouvelée au début de chaque année universitaire. Les suspensions ont une incidence sur la durée de thèse, puisque qu'elles sont comptabilisées. La durée moyenne des thèses est trop élevée également (6,5 années), et il n'y a pas de politique de limitation de la durée des thèses ni par l'ED ni par le CS qui n'a pas encore statué.

Un étudiant sur 4 a un financement de thèse. Il faut relever trois CIFRE, signées avec des collectivités territoriales et des institutions (donc non déductibles en CIR, ce qui n'est guère incitatif). L'ED a mis en place une « veille scientifique sur les financements » et tient les doctorants informés. Il y a 12,7 % de contrats doctoraux sur la totalité de l'ED. L'ED affiche 28 thèses en cotutelle, ce qui reflète l'importance des réseaux tissés par ses membres. Le recrutement se fait par examen devant un comité de tous les HDR, après dépôt des dossiers par les doctorants (projet et lettre de motivation), qui sélectionne les dossiers de ceux qui seront auditionnés (entre 18 et 20 dossiers). Un vote a lieu à la suite des auditions pour donner un ordre de classement. La procédure apparaît beaucoup plus transparente que lorsque la présélection est faite par les laboratoires. Des CD sont aussi recrutés *via* les Appels d'Offres du Labex RESMED.

Il n'y a pas eu de procédure officielle d'auto-évaluation de l'ED à mi-parcours pendant les quatre ans ni au niveau de l'ED ni au niveau du CS mais des consultations régulières des doctorants pour améliorer l'offre de formations.

Suivi et Insertion

La problématique de l'insertion a été bien prise en compte et la préparation des doctorants est très satisfaisante : organisation de rencontres chaque année, très bien pensées. Les doctorants sont orientés vers le Bureau des stages et le BAIP, qui les reçoit et qui organise des actions ponctuelles avec les professionnels. Une collaboration avec l'APEC a été mise en place pour aider à l'insertion.

Les difficultés du suivi de l'insertion ont été bien décrites dans le rapport, de façon très pragmatique, mais les résultats sont bons (Environ 70 %, surtout si l'on prend en compte que les disciplines représentées ne font pas l'objet d'une agrégation du second degré, débouché classique des sciences humaines). L'ED complète les renseignements de l'OIP non nominatifs par des enquêtes menées par l'ED, par tous les moyens habituels : contact avec les directeurs de thèse, utilisation d'une liste de diffusion, de l'annuaire des thèses, et du téléphone. C'est toujours très chronophage, d'autant plus qu'Apogée n'a intégré que cette année certains renseignements utiles pour ce suivi.

L'insertion des doctorants est satisfaisante et les débouchés ne sont pas exclusivement ceux du secteur public. Si le taux d'insertion dans le public est en baisse, celui du privé est constant et il faudra au cours des années à venir continuer à développer ces efforts pour compenser la baisse dans le public. Il s'agit là d'un vrai enjeu pour le doctorat et l'ED possède tous les atouts pour réussir.

● Appréciation globale :

L'ED *Arts et Archéologie* est une vraie école doctorale, dynamique, fédératrice, qui privilégie le suivi des doctorants et leur insertion professionnelle. Son fonctionnement est très performant et les doctorants y trouvent les informations, l'aide et l'écoute dont ils ont besoin. Son projet transversal est très cohérent et contribue à son rayonnement national et international.

● Points forts :

- ED particulièrement dynamique qui assure une veille constante.
- Adossement scientifique solide.
- Information fluide.
- La secrétaire, qui fait, de l'avis de tous, un travail remarquable.
- Pluridisciplinarité intéressante.
- Bon développement à l'international.
- Politique volontariste de recherche de financements.
- L'ED bénéficie de locaux beaucoup plus adaptés à ses besoins depuis son déménagement à l'INHA.

- Points faibles :
 - Appui administratif à valoriser et renforcer.
 - Encadrement d'un trop grand nombre de thèses par quelques directeurs.
 - Déséquilibre entre UMR au sein de l'ED qui peut être un point faible en suscitant des tensions éventuelles.
 - Budget presque entièrement destiné aux doctorants mais encore quelques financements de colloque sans doctorants (problème du FIR de Paris-Sorbonne).

Recommandations pour l'établissement

L'ED gagnerait à augmenter son nombre de directeurs de thèse, par exemple en poussant ses maîtres de conférence à habilitier plus rapidement. Le nombre de thèses par directeur devrait être encadré. Il conviendrait aussi de renforcer l'appui administratif, efficace certes, mais qui repose sur une seule personne. On doit souligner le risque que représente l'appui d'une ED sur une personne ressource unique et non titulaire. Ce point avait été souligné lors de la précédente évaluation.

Certaines formations pourraient être mutualisées avec des ED proches scientifiquement à Paris 4 ou au sein du PRES pour les formations professionnalisantes. La répartition des encadrants d'archéologie actifs au sein de l'ED entre deux laboratoires de l'établissement, qui relèvent majoritairement de l'ED 22, introduit un certain flou dans la carte de répartition des disciplines entre unités de recherches et ED.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



En Sorbonne, le 15 juillet 2013

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et
des diplômes

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation de l'école doctorale 124

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier en date du 11 juillet 2013, je vous prie de bien vouloir apporter trouver ci-dessous, les observations relatives au rapport d'évaluation provisoire de l'école doctorale citée en objet « Histoire de l'Art et Archéologie » :

L'équipe de direction de l'ED 124 « Histoire de l'Art et Archéologie » a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport d'évaluation la concernant. Nous avons lu avec plaisir l'appréciation globale qui vient conforter le travail qui a été accompli depuis 2009. Nous sommes cependant déçus de ce que les améliorations, constatées par le comité de visite, ne se traduisent pas vraiment dans les notes qui ont été attribuées. Nous avons en effet consolidé nos « points forts » et pris en compte, pour ce qui était du ressort direct de l'ED, les recommandations du précédent comité de visite, ce qui nous a permis d'améliorer notre fonctionnement général.

Nous sommes conscients aussi des « points faibles » qui subsistent et que souligne le rapport mais la résolution de ces problèmes ne relève pas de la compétence des écoles doctorales et se heurte au caractère limitatif des moyens délégués.

1. Le renforcement et la valorisation de l'encadrement administratif passent d'une part par l'attribution d'un demi-poste supplémentaire par l'Université, à tout le moins de vacations, d'autre part par l'application de la loi Sauvadet qui permettrait de titulariser la responsable administrative. Compte tenu de l'augmentation substantielle des missions des ED et, en conséquence, des tâches à accomplir, il est évident qu'une seule personne ne suffit pas. Nous sommes bien conscients qu'il convient de renforcer le temps d'accueil des doctorants comme le suggère le comité, même s'il convient d'ajouter aux horaires d'ouverture affichés le reste du temps de présence de notre responsable administrative qui reçoit toujours un doctorant lorsqu'il se présente. La suggestion du comité de visite de créer un site web, nécessité ressentie par la direction de l'ED et souhaitée par les doctorants, puis d'en assurer la maintenance, implique du temps et donc la présence d'une personne supplémentaire à mi-temps (surtout s'il faut avoir une version anglaise) ainsi que des moyens financiers spécifiques.

2. En ce qui concerne le taux d'encadrement des doctorants, il convient de nuancer la lecture que l'on peut en faire : d'une part, dans trois cas, le grand nombre de doctorants est dû à la « reprise » de doctorants d'enseignants-chercheurs décédés ou partis à la retraite ; d'autre part, comme le reconnaît le rapport, certaines disciplines ont une très forte attractivité, pas seulement parisienne, mais aussi nationale et internationale. Dans certains cas même (arts asiatiques ou monde phénico-punique), il s'agit de la seule chaire existant en France. La limitation à 15 du nombre de doctorants par directeur recommandée par le comité de visite ne peut cependant s'inscrire que dans le cadre d'une politique d'établissement en la matière. Comme cela avait déjà été mentionné par la précédente équipe de direction, nous attendons que des directives soient données par le Conseil Scientifique. En leur absence, il est difficile à l'ED de mettre en place une limitation dont nous savons à l'avance qu'elle ne sera pas appliquée : des recommandations de la direction de l'ED ne sauraient avoir la même force qu'une décision du Conseil Scientifique.

3. Nous sommes conscients du problème que pourrait poser l'inégale importance des UMR, mais cette différence est inhérente à la nature, bipolaire (histoire de l'art et archéologie), de l'ED et à l'importance respective des deux disciplines. Cela n'a jusqu'à présent posé aucun problème. En outre, il n'est guère envisageable de fusionner les autres équipes en un ensemble cohérent qui ferait contrepoids à l'UMR Chastel. Quant à la création d'une équipe purement archéologique, elle n'est pas viable ; une tentative avait été menée sans succès en 2007. Outre une taille réduite, elle serait en concurrence avec plusieurs des équipes de l'UMR Orient & Méditerranée.

4. Comme le constate le comité, nous utilisons la quasi-totalité de nos crédits à destination des doctorants. N'échappent à cette politique que quelques financements dans le cadre du FIR. Ces rares exceptions sont dues aux règles d'attribution des financements du FIR telles qu'elles ont été définies par le Conseil Scientifique de l'Université : tout financement du FIR implique une participation financière de l'ED et des laboratoires de recherche. Nous avons déjà insisté pour 2013 auprès des demandeurs sur la nécessité que des doctorants soient systématiquement intégrés à ces projets relevant du FIR.

Nous pouvons ajouter aussi que la durée moyenne des thèses, de 6,5 ans, est à relativiser car la grande majorité des doctorants n'a pas de financement dédié à la thèse : 23% seulement en bénéficient dont 16% avec un contrat doctoral. En revanche, 40% sont salariés (enseignants, emploi secteur public ou CDI secteur privé) ; parmi les 37% restants, beaucoup sont obligés d'avoir des contrats ponctuels à temps partiel, voire à temps plein, pour financer leur thèse. Il conviendrait donc de prendre en compte ces données dans le calcul de la durée des thèses et d'appliquer un coefficient de pondération.

Enfin, nous voulons souligner que le recrutement en doctorat est loin d'être essentiellement « parisien » car l'arrivée à Paris-Sorbonne se fait souvent au niveau du Master en prévision du doctorat, ce qui n'apparaît pas dans les statistiques.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma respectueuse considération

Le Président



Barthélémy JOBERT